

l'environnement au sein du comité préparatoire de l'OMC et, ultérieurement, au sein de l'Organisation mondiale du commerce à proprement parler.

En outre, les pressions exercées par les organismes non gouvernementaux contribueront de façon plus marquée à façonner le nouvel ordre du jour commercial du 21^e siècle. Il en ira de même de l'intérêt manifesté par le public pour certaines questions et de l'attrait de l'utilisation de mesures commerciales pour régler les questions que soulèvent les politiques publiques ou pour influencer sur celles-ci. Cela revient à dire que certains sujets prendront une place plus importante dans les discussions relatives au commerce international. Les normes concernant l'environnement et le travail sont des exemples d'actualité.

D'autres incidences possibles sur le nouvel ordre du jour commercial viendront des conflits ou des différences mettant aux prises des pays signataires du GATT ou membres de l'OMC, ou encore du manque de rigueur ou de précision des nouvelles règles de l'OMC. Des conflits pourront éventuellement survenir dans des domaines, comme le secteur tertiaire, qui n'ont pas été réglés lors des négociations de l'*Uruguay Round*.

Les impératifs découlant des politiques économiques, comme les droits de douane sur les produits agricoles et industriels qui ne sont pas encore éliminés, devront également être abordés plus tard durant la décennie ou dès le début du prochain siècle. Enfin, des frictions d'ordre systémique, dont un certain nombre transparaissent dans les déclarations en séance plénière de la récente réunion des ministres tenue à Marrakech pour conclure les négociations de l'*Uruguay Round*, se refléteront dans l'ordre du jour des futures négociations commerciales.